

Beauvais, le 8 janvier 2010

**CAP A**  
Du 17 décembre 2009

La CAP locale chargée de se prononcer sur la liste d'aptitude de B en A pour 2010 s'est réunie le 17 décembre 2009 à la Trésorerie Générale de l'Oise.

**Rappel des conditions d'accès à la liste d'aptitude :**

Le président rappelle en ouverture les critères nationaux d'éligibilité prévus par la note de service N°09-045-V32 du 28 octobre 2009, auxquels s'ajoutent les critères locaux issus des procès verbaux des années antérieures :

- le maximum d'"excellent" dans le tableau synoptique
- excellent dans la rubrique "capacité à encadrer"
- au moins une bonification sur les trois années écoulées
- avis très favorable du chef d'unité

il rappelle également la liste 2009 :

- N°1 - Christine Brillant (promue)
- N°2 - Sylvie Coutard (TG ERD)
- N°3 - Anne - Marie Demay (TG BLO)

Pour 2010, il y a 87 agents ayant vocation, 60 sont non- candidats. Dans les 27 dossiers restants, la direction propose une liste de 4 noms dont :

- N°1 - Sylvie Coutard;
- N°2 - Anne - Marie Demay

Les 2 dossiers classés en 2009 et reconduits en 2010 n'ont fait l'objet d'aucun débat de la part de l'ensemble des membres de la CAP, contrairement aux dossiers classés en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> positions.

En ce qui nous concerne, l'établissement d'une liste de 4 noms risquait de bloquer pour 3 ou 4 années les autres candidats, alors que notre département ne devrait pas avoir plus de 2 promotions en 2010 (et même peut-être une seule). Les prochaines CAP locales ne seraient plus cantonnées qu' à un rôle de chambres d'enregistrement.

A l'issue des débats, la direction nous propose donc une liste de 3 noms et retire un dossier qui nous paraissait remplir parfaitement les conditions et les critères énumérés précédemment.

Par ailleurs, un dossier maintenu par la Direction pose 3 problèmes :

- Cet agent a fait l'objet de 2 listes d'aptitude par le passé. Certes, celles-ci ont plus de 10 ans. Toutefois, une telle promotion demeure exceptionnelle à cause du faible nombre de possibilités. Dès lors que les dossiers sont excellents et équivalents, il nous paraît équitable de les répartir au mieux entre les agents, au lieu de les concentrer sur quelques uns.
- Le candidat n'indique pas clairement dans sa feuille d'évaluation qu'il accepte une mobilité fonctionnelle (critère national).
- Enfin, l'âge et le rang de classement de ce collègue lui permettent d'espérer une promotion entre 57 et 59 ans. Or un critère national indique que les candidats doivent être en mesure de dérouler une carrière en catégorie A, ce qui ne sera pas forcément le cas du collègue. D'autant que dans d'autres cas, la Direction nous oppose ce même critère pour justifier le rejet d'autres dossiers.

A l'issue des débats, la Direction propose la liste suivante :

- N°1 - Sylvie Coutard (TG ERD);
- N°2 - Anne - Marie Demay (TG Budget logistique) ;
- N°3 - Dominique Duplessier (TG ERD).

Résultat du vote :

Direction : 2 pour

FO : 1 contre

CGT : 1 abstention

**Votre représentant FO en CAP:**

Alain ANCEL, Trésorerie d'Auneuil



**BULLETIN D'ADHESION:**

Nom:

Prénom:

Grade:

Echelon:

Poste:

A retourner à Maryse COZETTE TP Creil Mle